

publié sur le site internet de la
collectivité le 17 mai 2024

Direction générale

DECISION DU PRESIDENT n°2024-D021

Objet : Environnement – Programme Animations Nature 2024

Le Président de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-39 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 modifiée le 4 février 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président de la Communauté de communes, notamment en matière de préparation, passation, exécution et de règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 89 999 € HT,

Vu la délibération n°2024-31 du Conseil communautaire en date du 25 avril 2024 portant sur la demande de subvention pour les actions liées à l'ENS de Coucouron, comprenant la réalisation d'un programme d'animation nature pour l'année 2024,

Considérant que les prestations de service relatives à la mise en place d'un programme d'animations nature à destination du grand public et de publics adaptés sur l'ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron » font l'objet de devis préalables soumis à la validation de la Communauté de communes.

Considérant que le Programme d'Animations Nature 2024 à destination du grand public et des publics adaptés (centres-aérés et clubs-ados) du territoire, comprend 14 devis, pour un montant total de 7 541,00 € HT réparti comme suit :

- Un devis pour 3 randonnées nature à destination du grand public, auprès de la SARL Massif central randonnées +, pour un montant total de 575,00 € HT,
- Deux devis pour 2 randonnées guidées avec des ânes auprès du Mas des Anes pour un montant total de 1 000 € HT,
- Un devis pour 2 visites guidées historiques et naturalistes, auprès de d'Elle aux Dits pour un montant total de 400 € HT,
- Un devis pour 6 prestations nature, auprès de Guide Nature Randonnée pour un montant total de 1 200 € HT,
- Un devis pour une prestation « Balade botanique », auprès de l'École du Vent pour un montant total de 240 € HT,
- Quatre devis pour 4 atelier environnementaux ludiques destinés au grand public et aux publics adaptés auprès de Kimic Events, pour un montant total de 2 000 € HT,
- Un devis pour 1 spectacle « Les oiseaux ont leurs mots à dire » accompagné d'un atelier « Lutherie végétale », auprès de la compagnie du Théâtre des Chemins pour un montant total de 926 € HT,
- Un devis pour 1 spectacle « Confidences d'un pêcheur d'oiseaux » auprès de Jérôme Douplat pour un montant total de 600 € HT,
- Deux devis pour deux animations sur le thème de la découverte de l'agriculture sur la montagne ardéchoise avec activité « Fabrique ton beurre », auprès de Cristelle Baud pour un montant total de 600 € HT,

Considérant que la mise en place du programme d'animations nature 2024 est conforme aux besoins de la Communauté de communes.

DECIDE

Article 1 : La signature des 14 devis afférents au Programme d'Animations Nature 2024 pour un montant total de 7 541,00 € HT.

Article 2 : Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat, publiée, et inscrite au recueil des actes administratifs.

Article 3 : La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon

Le 17 MAI 2024

Le Président, Jacques GENEST

